
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 avril 2021 à 19 h 30
par visioconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement par intérim
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et des relations avec les citoyens

Cette séance se déroule à huis clos, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 daté du 2 octobre 2020.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos et se tient entièrement de façon virtuelle. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance.

Annonces du maire

Le maire annonce le décès de monsieur Yvon Saint-Pierre et transmet ses condoléances à la famille et aux proches du défunt.

Face aux nombreux cas de féminicides au Québec, le maire invite les citoyens à dénoncer les actes de violence et les comportements inappropriés.

Ensuite, le maire d'arrondissement présente une mise à jour de la situation liée à la COVID-19 dans l'arrondissement en date du 1^{er} avril 2021. Il rappelle aux citoyens que la campagne de vaccination se poursuit et du même coup, invite les personnes de 60 ans et plus à prendre leur rendez-vous. Toute l'information liée à la vaccination est disponible sur le site du gouvernement du Québec. Il rappelle aux citoyens de continuer à suivre les mesures sanitaires.

Il explique les démarches entreprises par l'arrondissement afin de se préparer à une inondation potentielle. Il rappelle que l'arrondissement surveille étroitement les niveaux d'eau et pour l'heure, les niveaux sont normaux et à la baisse. Il annonce que le rapport de la firme FNX-Innov sera déposé à la fin de la présente séance. Il a été remis au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) et sera disponible sur le site de l'arrondissement dans les prochains jours.

Il informe les citoyens du début du nettoyage du printemps. Il rappelle aux citoyens d'utiliser les poubelles mises à leur disposition et d'éviter de jeter les masques et les gants sur la chaussée.

Il fait état des travaux d'agrandissement présentement en cours au Cégep Gérald-Godin et se réjouit qu'il se démarque parmi les projets de construction exemplaire conjuguant patrimoine et architecture contemporaine. Il félicite les acteurs impliqués dans le projet.

Il tient à souligner le Jour de la Terre qui aura lieu le 22 avril et invite les citoyens à modifier leurs comportements pour limiter les impacts sur l'environnement.

Il adresse des félicitations à la Direction des sports et loisirs pour la tenue d'activités durant la semaine de relâche.

Il annonce le lancement de la 44^e édition des Jeux de Montréal, le 7 avril, dans une formule différente, compte tenu de la situation sanitaire, et invite les citoyens à consulter les plateformes de l'arrondissement pour obtenir plus de détails.

Finalement, le 13 avril prochain à 19 h, une séance d'information aura lieu concernant les travaux prévus sur le boul. Pierrefonds entre la rue Riva-Bella et le boul. Saint-Jean dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et dans notre arrondissement. Ces travaux débuteront en avril et se poursuivront jusqu'en 2022. Les informations et les modalités d'inscription pour cette séance sont disponibles sur le site de l'arrondissement.

CA21 28 071

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 6 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 41

M. Mohsen Amrei	Aménagement d'une ferme – usages autorisés.
M. Raymond Legault	Circulation – demande de dos d'âne rue Chaumette
Mme Nevine Khella	Retrait d'un dos d'âne rue Louise-Bizard – Justifications
M. Pascal Soucy	Installation de mesures d'apaisement de la circulation
Mme Kimberly Nuchter	Mesures d'apaisement de la circulation – sécurité à vélo
Mme Francine Cherry	Sécurité routière – vitesse
Citoyen	Sécurité routière – vitesse et bruit excessif des automobiles

Fin : 19 h 57

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA21 28 072

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 mars 2021

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 2 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1212714010

CA21 28 073

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 24 mars 2021.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 24 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1212714011

CA21 28 074

Affecter un montant de 350 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière au Club de lecture du Vent de l'Ouest pour soutenir les activités de cet organisme en 2021.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'octroyer une contribution financière d'un montant de 350 \$ au Club de lecture du Vent de l'Ouest;
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1217808002

CA21 28 075

Autoriser à signer la convention à intervenir avec "À Coeur Ouvert" pour le programme de soutien financier à l'accompagnement en camp de jour 2021 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour les jeunes handicapés pour un montant maximum de 34 560 \$ toutes taxes incluses.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'organisme *À Coeur Ouvert*, relativement au programme de soutien financier à l'accompagnement en camp de jour 2021 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour les jeunes handicapés;

De verser une contribution maximale de TRENTE-QUATRE MILLE CINQ-CENTS SOIXANTE DOLLARS (34 560 \$) moins la subvention 2021 du programme PALÎM et moins la subvention MTESS Ville, le cas échéant;

De procéder au paiement de ces dépenses comme suit :

- Un premier versement de 20 000 \$ et équivalent à 75% de la subvention accordée, dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties; et
- Le second sur présentation du rapport d'étape, de la liste d'inscription et des informations demandées par le directeur pour la balance du montant maximal moins la subvention du programme PALÎM et MTESS Ville accordé à l'Organisme.

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire suivant :

2408.0010000.301104.07001.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217593006

CA21 28 076

Autoriser à signer la convention à intervenir avec "Sportmax" pour le programme de soutien financier du camp de jour 2021 et 2022 pour le volet accompagnement en loisirs "Ensemble nous jouons" de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour les jeunes handicapés, pour un montant maximal de 19 100 \$ toutes taxes incluses pour 2021 et de 9 500 \$ toutes taxes incluses pour 2022.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser à signer la convention à intervenir avec "Sportmax" pour le programme de soutien financier du camp de jour 2021 et 2022 "Ensemble nous jouons" de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour les jeunes handicapés;

De verser une contribution maximale de DIX-NEUF MILLE CENT DOLLARS (19 100\$) pour 2021 et NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (9 500\$) pour 2022;

De procéder au paiement de ces dépenses comme suit :

- Un seul versement par année sur présentation du rapport final, de la liste d'inscription et des informations demandées par le directeur pour le paiement du montant maximal en fonction du nombre de semaines réelles de fréquentation.

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire suivant :

2408.0010000.301104.07001.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1217593009

CA21 28 077

Octroyer une contribution financière de 1 900 \$ au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de patrouille verte, pour l'année 2021

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- 1- D'octroyer une contribution financière de 1 900 \$ au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de patrouille verte, pour l'année 2021;
- 2- D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1217146002

CA21 28 078

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 28 février 2021, en vertu du règlement CA28 0052.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 28 février 2021, en vertu du règlement CA28 0052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1212714012

CA21 28 079

Autoriser FNX innov. à signer au nom de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande d'octroi de droits déposée auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État (CEHQ) dans le cadre des travaux de reconstruction de la chaussée ainsi que de construction d'un nouvel égout sanitaire avec un poste de pompage et d'un égout pluvial de la rue Terrasse Martin.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

Que FNX-Innov soit autorisé à signer la demande d'octroi de droits déposée auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État au nom de la ville de Montréal (ou ville de Montréal – arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève) ainsi que tous les documents et/ou droits pouvant en découler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1210543003

CA21 28 080

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes, pour le projet de la réfection des piscines extérieures et leurs pavillons des parc Robert-Sauvé et Eugène-Dostie - Autoriser la directrice, Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens, pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière et respecter les modalités.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes, pour le projet de réfection des piscines extérieures et leurs pavillons des parcs Robert-Sauvé et Eugène-Dostie et autoriser la directrice, Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens, pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière et respecter les modalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1217593008

CA21 28 081

Règlement numéro CA28 0052-6 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés numéro CA28 0052.

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement numéro CA28 0052-06 intitulé: « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés - CA28 0052 », lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.01 1217576005

CA21 28 082

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro CA28 0018-4 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement CA28 0018 afin de permettre la modification des limites de vitesse sur les rues de l'arrondissement par ordonnance du conseil.

Avis de motion est donné par la conseillère madame Suzanne Marceau de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement numéro CA28 0018-4 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement CA28 0018 afin de permettre la modification des limites de vitesse sur les rues de l'arrondissement par ordonnance du conseil, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.02 1217576006

CA21 28 083

Adoption d'un projet - Règlement numéro CA28 0015-04 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA28 0015 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet d'ajouter un critère d'évaluation sur l'intégration de garage attaché ou intégré à un bâtiment principal.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA28 0015 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mars 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0015-04 à la présente séance;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro CA28 0015-04 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA28 0015 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à l'effet d'ajouter un critère d'évaluation sur l'intégration de garage attaché ou intégré à un bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1217905011

CA21 28 084

Règlement numéro CA28 0023-39 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de créer la zone C4-292 à même la zone C2-246, de modifier les dispositions relatives à l'abattage d'arbres et de modifier, abroger et adopter diverses autres dispositions.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mars 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-39 à la présente séance;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-39 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de créer la zone C4-292 à même la zone C2-246, de modifier les dispositions relatives à l'abattage d'arbres et de modifier, abroger et adopter diverses autres dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1217905010

CA21 28 085

Règlement numéro CA28 0023-37 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire l'ajout d'un deuxième étage pour un bâtiment d'une superficie au sol inférieure de 40m² à la grille des usages et normes de la zone R1-276.

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-37 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du mardi 1er décembre 2020;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement CA28 0023-37 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mars 2021;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mars 2021;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation prescrite par l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la date de publication d'un avis public à cet effet, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, par l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2);

ATTENDU qu'un avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 17 mars 2021, invitant les personnes intéressées à soumettre leurs questions/commentaires par écrit à l'arrondissement entre le 17 mars et le 1er avril 2021;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0023-37 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire l'ajout d'un deuxième étage pour un bâtiment d'une superficie au sol inférieure de 40m² à la grille des usages et normes de la zone R1-276.

La conseillère madame Suzanne Marceau vote contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.05 1207576009

CA21 28 086

Règlement numéro CA28 0023-38 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'ajouter la classe d'usage « P4 Parc régional » à la grille des usages et normes de la zone A1-220.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du projet règlement CA28 0023-38 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-38 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement CA28 0023-38 a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation prescrite par l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la date de publication d'un avis public à cet effet, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, portant le numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2);

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 9 février 2021, invitant les personnes intéressées à soumettre leurs questions/commentaires par écrit à l'arrondissement entre le 9 et le 24 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 23 mars 2021 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-38 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'ajouter la classe d'usage « P4 Parc régional » à la grille des usages et normes de la zone A1-220.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1207905072

CA21 28 087

Règlement numéro CA28 0052-5 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés numéro CA28 0052.

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0052-5 à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mars 2021 par sa résolution CA21 28 064;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0052-5 à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mars 2021 par sa résolution CA21 28 064;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés - CA28 0052-5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1212714007

CA21 28 088

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 54, chemin Northridge composé du lot no 4 590 760 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée située au 54, chemin Northridge composé du lot no 4 590 760 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1217905021

CA21 28 089

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de PIIA, afin de permettre de modifier la résolution no CA20 28 214 afin d'apporter quelques correctifs en façade avant principale sur la propriété sise au 1665, chemin Bord-du-Lac composée du lot 5 368 567 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la modification de la résolution no CA20 28 214 afin d'apporter quelques correctifs en façade avant principale sur la propriété située au 1665, chemin Bord-du-Lac composée du lot 5 368 567 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1217905020

CA21 28 090

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de PIIA, afin de permettre la rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 15 731, rue de la Caserne correspondante au lot no 1 843 800 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement d'une partie du parement extérieur et du pignon et également le remplacement des gouttières sur la propriété située au 15 731, rue de la Caserne composé du no lot 1 843 800 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1217905019

CA21 28 091

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage simple sise au 964, rue Blouin, sur le lot no 4 299 255 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage simple au 964, rue Blouin, sur le lot no 4 299 255 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant :
 - o Brique MJ Saratoga de couleur Roberval;
 - o Fibre de bois pressée Canoxel de couleur barista;
- Garage simple intégré;
- Toiture en bardeau d'asphalte couleur noir deux (2) tons;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noir;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1217905018

CA21 28 092

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec garage simple intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 891, 3e avenue correspondante au lot no 4 589 526 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec garage simple intégré sur la propriété située au 891, 3e avenue correspondante au lot no 4 589 526 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Trois (3) parements extérieurs :
 - o Brique Techno bloc de couleur graphite;
 - o Clin en fibre de bois pressée Canoxel de couleur loup;
 - o Clin en fibre de bois pressée Canoxel de couleur sierra
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur noir.
- Toiture en bardeau d'asphalte BP Mystique de couleur noir deux (2) tons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1217905017

CA21 28 093

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 275, avenue des Érables correspondant au lot no 4 298 444 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 275, avenue des Érables correspondant au lot no 4 298 444 du cadastre du Québec avec la condition suivante :

QU'un élément architectural supplémentaire s'ajoute sur la partie du garage intégré en façade avant principale.

et sous les matériaux suivants :

- Trois (3) parements extérieurs :
 - o Brique Contempo PRP de couleur polar white;
 - o Pierre Brampton de couleur colar pearl white
 - o Clin de fibrociment St-Laurent de couleur espresso;
- Toiture en bardeau d'asphalte BP de type Mystique de couleur brun classique;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur brun commercial;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur brun commercial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1217905016

CA21 28 094

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 1120, rue Bellevue correspondante au lot no 4 828 904 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec garage double intégré sur la propriété située au 1120, rue Bellevue correspondante au lot no 4 828 904 du cadastre du Québec et avec les matériaux suivants :

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant principale :
 - o Pierre Permacon de type Mondrian de couleur nuance gris scandinave;
 - o Clin de fibre pressée Saint-Laurent de couleur cèdres de bois.
- Deux (2) parements extérieurs sur les autres façades :
 - o Brique Permacon de type Cinco plus de couleur gris scandinave;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur noir.
- Toiture en bardeau d'asphalte BP Mystique de couleur noir deux (2) tons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1217905014

CA21 28 095

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage simple intégré sur la propriété composée à l'adresse sise au 311, rue Félicité-Laurin correspondant au lot no 6 252 638 du cadastre du Québec. (Job 5667)

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage simple intégré sur la propriété située au 311, rue Félicité-Laurin correspondant au lot no 6 252 638 du cadastre du Québec. (Job 5667) avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant :
 - o Brique contemporaine de couleur blizzard;
 - o Fibre de bois pressée Canoxel de couleur falaise;
- Un parement extérieur pour les autres façades;
 - o Clin d'aluminium Gentek de couleur argile;
- Toiture en bardeau d'asphalte couleur noir deux (2) tons;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noir;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1217905013

CA21 28 096

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété composée à l'adresse sise au 11, rue Proulx correspondant au lot no 4 297 650 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située au 11, rue Proulx correspondant au lot no 4 297 650 du cadastre du Québec avec la condition suivante :

QUE la marge latérale droite soit supérieure à 7,44 mètres,

Et les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Brique Shouldice Estate de couleur Hampton;
 - o Clin de bois Maybec de couleur fossile de sable;
- Toiture en bardeau d'asphalte couleur weathered wood;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur blanc;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur blanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1217905012

CA21 28 097

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 1072, rue Bellevue correspondante au lot no 6 317 680 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage double intégré sur la propriété située au 1072, rue Bellevue correspondante au lot no 6 317 680 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Trois (3) parements extérieurs :
 - Pierre Modèle : Lafitt nuancé, Couleur : Gris chambord
 - Brique Modèle : Lexa, Couleur : Gris-Alpin
 - Clin de fibrociment St-Laurent de couleur Kingwood
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur sablon.
- Toiture en bardeau d'asphalte BP Mystique de couleur ardoise antique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1217905015

CA21 28 098

Nomination d'une secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De nommer, à compter du 7 avril 2021, madame Alessandra Kieling Aragao, technicienne greffe et archives, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1212714009

Dépôt de documents – février 2021

- Suivi budgétaire dépenses;
- Suivi budgétaire revenus;
- Virements budgétaires ;
- Virements PTI;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement;
- Rapport annuel 2020 CCU.
- Rapport - Analyse post-inondation 2019.

60.01

Période de questions du public

Aucune question.

70.01

CA21 28 099

Levée de la séance

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 6 avril 2021 à, 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2021.